

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L’IMMIGRATION, AMÉLIORER L’INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1415

présenté par
M. Dumont, M. Schellenberger, Mme Bonnivard et M. Minot

ARTICLE 1ER A

À la seconde phrase de l’alinéa 4, après le mot :

« étranger »,

insérer les mots :

« , la filière d’études ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté du gouvernement est d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers en France.

Cependant, il est primordial de savoir si les étudiants étrangers s'inscrivent dans des filières exigeantes et utiles pour la France et leur pays d'origine ou s'ils étudient dans d'autres filières.